

Arrondissement de
Metz



Commune
de
SERVIGNY-LÈS-SAINTE-BARBE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2019

Sous la présidence de
Monsieur Joël SIMON
Maire

L'an deux mille dix neuf et le vingt et un mars à vingt heures
et quinze minutes, le Conseil Municipal de la commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par
la loi dans le lieu habituel de ses séances

Date de la convocation : 14/03/2019
Date d'affichage CR : 26/03/2019
Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 11
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de conseillers votants : 9
Nombre de conseillers absents : 2
Nombre de pouvoir : 2

Etaient présents :

Mme Anne-Marie HEIB, Adjointe
Mme Nadia SIMON, Adjointe
M. Thierry DRIES, Adjoint
M. Serge BATISSE, Conseiller
Madame Valérie ROGE, Conseillère
Madame Jeannine GRONNWARD, Conseillère
M. Vincent MOHR, Conseiller
M. Gérard BARDIN, Conseiller.

Etaient absents :

Mme. BRION Myriam, Conseillère, qui a donné
procuration à Mme. Anne-Marie HEIB
M. Sébastien GAUGE, Conseiller, qui a donné
procuration à M. Thierry DRIES.

Monsieur Gérard BARDIN est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 24 janvier 2019 est adopté à l'unanimité.

DCM N° 04/2019 : COMPTE ADMINISTRATIF 2018.

Placé sous la présidence de Madame HEIB Anne-Marie, Première adjoint, le Conseil Municipal entend la présentation des comptes 2018 du Maire, puis hors la présence du Maire, délibère et par dix voix pour, zéro contre et zéro abstention, **ADOpte** le Compte Administratif 2018 du Maire qui s'établit comme suit :

Dépenses de Fonctionnement	245 236.59 €
Recettes de Fonctionnement	267 973.19 €
Dépenses d'Investissement	54 784.18 €
Recettes d'Investissement	59 618.17 €

DCM N° 05/2019 : COMPTE DE GESTION 2018.

Le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion du Comptable Municipal pour 2018.

Le Compte de Gestion de Monsieur le Percepteur de Vigy n'appelant aucune réserve ni contestation **est adopté à l'unanimité.**

DCM N° 06/2019 : AFFECTATION DU RESULTAT 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2018, statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **137 345.29 €** (cent trente sept mille trois cent quarante cinq Euros et vingt neuf centimes),

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 22 736.60 €
B) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+ 114 608.69 €
C) RESULTAT A AFFECTER	+ 137 345.29 €
D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT Déficit (besoin de financement) Excédent (excédent de financement)	- 34 678.26 €
E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT Besoin de financement Excédent de financement	- 7 000.00€ + 0 €
F) BESOIN DE FINANCEMENT	41 678.26 €

DECISION D'AFFECTATION	
1- Affectation en réserves R 1068 en investissement	41 678.26 €
2- Report en fonctionnement R 002	95 667.03 €

DCM N° 07/2019 : BUDGET PRIMITIF 2019.

Après consultation de la commission des finances, de Monsieur le Percepteur de VIGY, sur proposition du Maire et après délibération, le Conseil Municipal **ADOpte, à l'unanimité,** le Budget Primitif 2019 qui s'équilibre :

- en Recettes et Dépenses de Fonctionnement à **361 938,64 €** (trois cent soixante et un mille neuf cent trente huit Euros et soixante quatre centimes)
- et en Recettes et Dépenses d'Investissement à **367 761,90 €** (trois cent soixante sept mille sept cent soixante et un Euros et quatre vingt dix centimes).

DCM N° 08/2019 : VOTE DU TAUX DES TAXES COMMUNALES 2019.

Conformément à l'article 1640C du code Général des Impôts, les taux de référence sont les taux calculés afin de prendre en compte le transfert aux communes de la fiscalité départementale, régionale ainsi que les frais de gestion auparavant perçus par l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'**unanimité**, de **MAINTENIR** les taux suivants :

TAXES	Taux de référence 2019
Taxe d'Habitation	17,80 %
Taxe Foncière sur les propriétés Bâties	09,64 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	33,22 %

DCM N° 09/2019 : PORTE ARRIERE SALLE CONSEIL MUNICIPAL – ACHAT AVEC ANTI PANIQUE.

Sur proposition du Maire et de M. Gérard BARDIN, Vice-Président de la sous-commission SECURITE,

Après étude de devis,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**,

DECIDE de la nécessité de procéder à l'acquisition et l'installation d'un bloc porte, sortie de secours de la salle du Conseil Municipal, avec système anti panique, à la société JLB Menuiseries, voie romaine, 57300 HAGONDANGE pour la somme de 1742.29 € HT (2090.75 TTC).

D'AUTORISER le Maire à démarcher, puis signer les bons de commande et/ou tous autres documents relatifs à l'acquisition et/ou l'installation desdits produits en 2019,

DIT que la somme nécessaire sera inscrite au Budget Primitif 2019.

Sortie du Conseil Municipal du Maire et de l'Adjointe, Mme Nadia SIMON.
Poursuite du Conseil Municipal sous la présidence de Mme Anne-Marie HEIB.

DCM N°10/2019 : REMBOURSEMENT DE PAIEMENT A LA COMMANDE AU NOM ET POUR LA COMMUNE

Madame Anne-Marie HEIB 1^{ère} adjointe, vice-présidente de la Commission des Finances et du patrimoine Communal soumet à remboursement, les achats suivants :

- pour l'équipement de la MAM, (un grand réfrigérateur, un petit réfrigérateur, un petit congélateur, 1 lave linge, 1 sèche linge, une plaque de cuisson et un micro onde multifonction) qui seront effectués et payés par M. le Maire pour le montant maximum de 2000 € TTC.
- Pour le fleurissement du village, Une dizaine de jardinière pour un montant maximum de 400€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**,

AUTORISE le Maire à signer et payer, voire personnellement contre remboursement ultérieur, lesdites dépenses.

Dit que la somme nécessaire sera inscrite au budget primitif 2019.

Retour du Maire et de l'Adjointe, Mme Nadia SIMON.

DCM N° 11/2019 : CONVENTION DE LOCATION MAIRIE – ASSOCIATION LA SERVIGNIENNE POUR LA MAM

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention, annexée à la présente délibération, à savoir une convention de location (*durée 4 ans, renouvelable – loyer de 600€ TTC – six cent euros – charges non comprises d'électricité et d'eau*) des locaux de la MAM (Maison d'Assistants Maternels) à l'association « LA SERVIGNIENNE », association régie par les articles 21 à 79 – IV du Code civil maintenu en vigueur dans les départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle, dont le siège social est fixé au 5 rue Bellevue à VIGY, représentée par sa présidente Madame ARRAULT Emilie dûment habilité à cet effet.

DCM N° 12/2019 : DEMANDE DE SUBVENTION DE LA LIGUE FRANCAISE CONTRE LA SCLEROSE EN PLAQUES.

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, par une abstention et dix voix, de ne pas verser de Subvention à l'association de la Ligue Française contre la Sclérose en Plaques 40 rue Duranton 75015 PARIS.

DCM N° 13/2019 : DEMANDE DE SUBVENTION DE FAMILLES RURALES EN MOSELLE.

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, par une abstention et dix voix, de ne pas verser de Subvention à l'association Familles Rurales Moselle 5 rue des Etangs 57420 ANCY LES SOLGNE.

DCM N° 14/2019 : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS - Section de VIGY et ENVIRONS

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

DECIDE de verser une Subvention de cent cinquante euros à l'Union Nationale des Combattants – Fédération de la Moselle – Section de VIGY et ENVIRONS.

**DCM N° 15/2019 : DEMANDE DE PARTENARIAT « UNE ROSE UN ESPOIR »
EDITION 2019**

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE de poursuivre le partenariat de la Commune avec l'opération UNE ROSE UN ESPOIR, pour l'édition 2019, en accueillant et offrant le petit déjeuner à l'ensemble des participants (du secteur Saint Julien Les Metz) le dimanche 28 avril 2019 au foyer socio culturel de SERVIGNY LES SAINTE BARBE, à compter de 08h00.

POINT 13 – DIVERS :

a. Avancement Travaux MAM

Le maire informe le conseil de l'avancée des travaux pour la transformation des classes d'école en Maison d'Assistants Maternels. Les délais seront respectés.

b. Etude Trames Verte et Bleue – AAP 2019

Le maire informe le Conseil du projet en cours pour les réintroductions des Trames Vertes et Bleues sur le banc communal. Il propose l'organisation d'une réunion publique afin de présenter tous les éléments avant de déposer un nouveau projet dans le cadre de « l'Appel A Projet 2019 » avec la Région Grand Est.

c. Etude ruissellements et coulées de boues

Le maire informe le Conseil des résultats des études effectuées par la communauté de Communes sur les causes des ruissellements et coulées de boues constatées en 2016 et 2018. Des propositions d'aménagement sont avancées. Le maire propose l'organisation d'une réunion publique afin de présenter tous ces éléments.

d. Usage droit de préemption

Le Maire informe le Conseil qu'il ne fera pas usage du Droit de Préemption Urbain, conformément à l'avis émis par la Commission Urbanisme, lors de la vente en cours rue de la corvée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30 (vingt deux heures et trente minutes) et arrêtée à douze délibérations du N° 04/2019 au N° 15/2019.

Pour extrait conforme
Servigny lès Sainte Barbe, le 26 mars 2019
Joël SIMON, Maire